

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

Séance du 03/11/2025

Date de la convocation :
28/10/2025
Date d'affichage :
28/10/2025

Nombres de membres :
Afférents au conseil
communautaire : 36
En exercice : 36
Votants : 34

L'an 2025 et le 3 novembre à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la salle des fêtes de Preuschedorf sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Présents : ISEL Roger :

Titulaires :

MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CRONMULLER Martine, DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, SCHALL Nathalie, STIEFEL Martine, STURM Céline, WEINLING HAMEL Elisabeth,
MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, MALL Philippe, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WERNERT Stéphane,

Suppléants sans délégation vote :

MM. : DEUTSCH Laurent, HEBTING Benoit, HERRMANN Pierre, JOTZ Ludovic, JUNG Jean-Yves, OSTER Rémy, ROCCHI Jacques, ROS Jean-Charles,

Elus titulaires excusés – procuration ou représenté par le suppléant :

MME : WALTER Clarisse donne procuration à M. CUNTZ Freddy,
MM : CHARBAU Bernard donne procuration à FILSER Marie-Claude, NIEDERER Gérard donne procuration à SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique sonne procuration à SCHALL Nathalie,

Elus suppléants excusés :

MM ., HOCH Georges,

Elus absents :

Titulaires :

MM : RUTSCH François, SCHNEIDER Dominique,

Suppléants :

MME MESSER Caroline

MM : FISCHER Alain, ROMIAN Serge, SCHAEFER Marc, WEHRUNG Freddy

Invités extérieurs présents : Mme MARAJO GUTHMULLER Nathalie,

Invités extérieurs excusés : M VOGT Victor

Secrétaire de séance : BALL Jean-Claude

Réf : 057.2025
Vote : A la majorité
Pour : 27
Contre : 5
Abstentions : 2
Mention exécutoire : Oui

057.2025 : Adoption de la charte de gouvernance pour le transfert de la compétence PLU à la communauté de communes et pour l'élaboration d'un PLU intercommunal.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), notamment le 3^{ème} alinéa du paragraphe II de l'article 136,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-5, L.5211-20 et L.5214-16,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu les statuts de la communauté de communes, en vigueur à ce jour (et mis à jour par arrêté préfectoral du 23 janvier 2024),

Vu la délibération du conseil communautaire n°043.2025 du 29.09.2025 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant le projet de territoire, et les démarches de renforcement de la coopération communes/communauté de communes, en vue de répondre aux défis du territoire,

Considérant l'intérêt pour le territoire de se doter d'un plan local d'urbanisme intercommunal,

Considérant la volonté des élus locaux de définir les modalités du transfert de la compétence PLU des communes à la communauté de communes, et de l'élaboration d'un PLU intercommunal,

Considérant la charte de gouvernance pour le transfert de la compétence PLU à la communauté de communes et pour l'élaboration d'un PLU intercommunal, définissant lesdites modalités du transfert,

Considérant que plusieurs réunions avec les élus du territoire ont permis de clarifier les modalités de fonctionnement entre les communes et la communauté de communes dans la perspective du transfert à la communauté de la compétence « plan local d'urbanisme », en particulier :

- *La réunion des conseils municipaux des 24 communes membres le 29.09.2025,*
- *Les réunions du conseil des maires, des 8 et 22.09.2025,*
- *La réunion du bureau exécutif de la communauté le 25.08.2025,*

Considérant que la majorité des maires a émis un avis favorable lors de la réunion du conseil des maires du 20.10.2025,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 5 voix contre, 2 abstentions, décide :

- **D'approuver la charte de gouvernance en vue du transfert de la compétence « plan local d'urbanisme » et pour l'élaboration d'un PLUi, telle qu'annexée à la présente délibération, qui tend notamment à :**
 - **Encadrer l'exercice de la future compétence PLU par la communauté de communes à l'égard des documents d'urbanisme existants,**
 - **Définir les modalités de fonctionnement entre la communauté de communes et les communes membres,**
 - **Prédéfinir les principes généraux de l'élaboration d'un PLU intercommunal.**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Envoyé en préfecture le 10/11/2025

Reçu en préfecture le 10/11/2025

Publié le



ID : 067-200013050-20251103-D_CC_057_2025-DE

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date de réception par le représentant de l'Etat - contrôle de légalité), soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, soit d'un recours gracieux préalable auprès de la communauté, auquel cas le délai de recours devant le Tribunal Administratif précité est prorogé d'un nouveau délai de deux mois à compter de l'intervention de la décision de la communauté sur le recours gracieux, cette décision pouvant être expresse ou implicite (la décision implicite de refus étant acquise au terme du silence gardé pendant deux mois par la communauté).

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 04/11/2025

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le secrétaire de séance,
BALL Jean-Claude

Le président,
ISEL Roger